

# Compte rendu du conseil municipal n°44

Jeudi 28 février 2019

Présents : M. le Maire Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON, Hervé LE MENS, Nathalie ABIVEN, Pascale CORRE-DIVERRES, Laure LAUVERGEAT, Rémi LE BERRE, Jeannine LE GALL, René RAUD, Bernard CORNEC, Philippe MOULLEC, Bernard LE CAHAREC, Yvan BRISHOUAL et Fabienne SIMON.

Secrétaire de Mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Fabienne SIMON

Annie MOAL donne pouvoir à Julien POUPON

Georges JEZEQUEL donne pouvoir à Bernard CORNEC

Karine MORVAN donne pouvoir à Nathalie ABIVEN

Début de séance : 20 h 30

Le compte rendu n° 43 est approuvé à l'unanimité.

## 1 – Comptes de gestion Commune et Eau

Julien POUPON précise que les comptes de gestion de la trésorière pour les budgets commune et eau sont en concordance avec les comptes administratifs.

Vote des comptes de gestion à l'unanimité

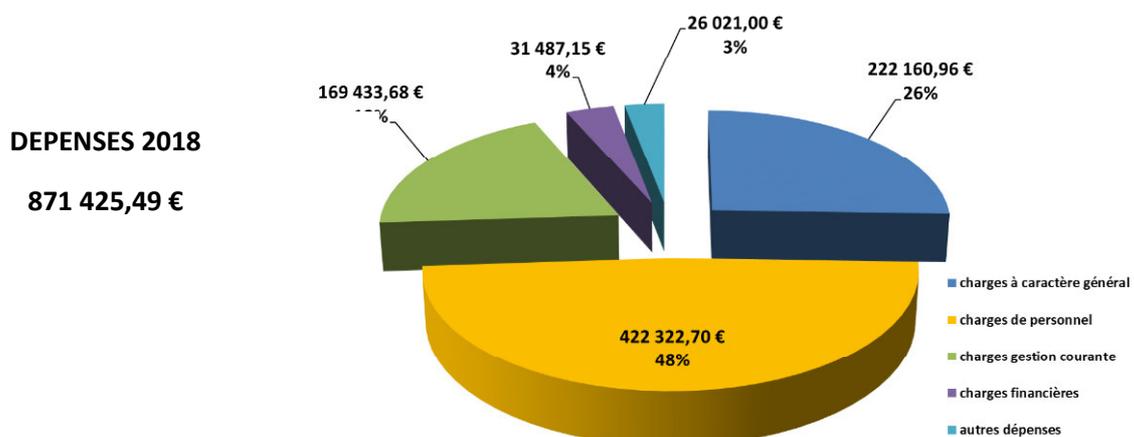
## 2 – Comptes administratifs 2018

### 2-1 CA 2018 - Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Hervé LE MENS délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, dressés par Jean-Louis VIGNON, avec 16 voix pour :

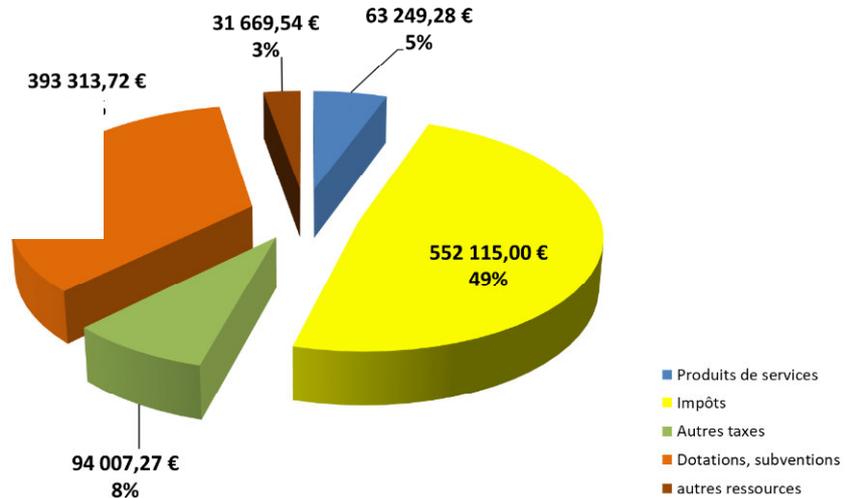
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Les dépenses de 2018 sont inférieures à celles budgétées (-5,57 %) et les recettes sont légèrement supérieures (+5,42%).



Reprise des dépenses qui sont principalement les dépenses en personnel (48%).

**RECETTES 2018**  
**1 134 354,81 €**



Reprise des recettes qui proviennent majoritairement des impôts (49%) et des dotations (35%)

Commune de Saint-Urbain



## INVESTISSEMENT 2018

<b>Bâtiments</b> 43 134,30 € <b>École</b> 3 707,87 € <b>Nouvel équip</b> 320 375,15 € <b>Voirie</b> 270 363,34 €	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	Equipements	637 580,66 €	312 021,95 €	subventions
	Dette	149 667,54 €	87 068,47 €	FCTVA
	Déficit 2017	162 287,54 €	10 117,46 €	Taxe aménagement
			3 822,27 €	Remboursement Assai
		180 000 €	Fonctionnement 2017	
		4 620 €	Vente terrain	
		13 473 €	amortissement	
		<b>949 535,74 €</b>	<b>611 123,15 €</b>	
		<b>Résultat 2018 : - 338 412,59€</b>		

### BILAN CA 2018

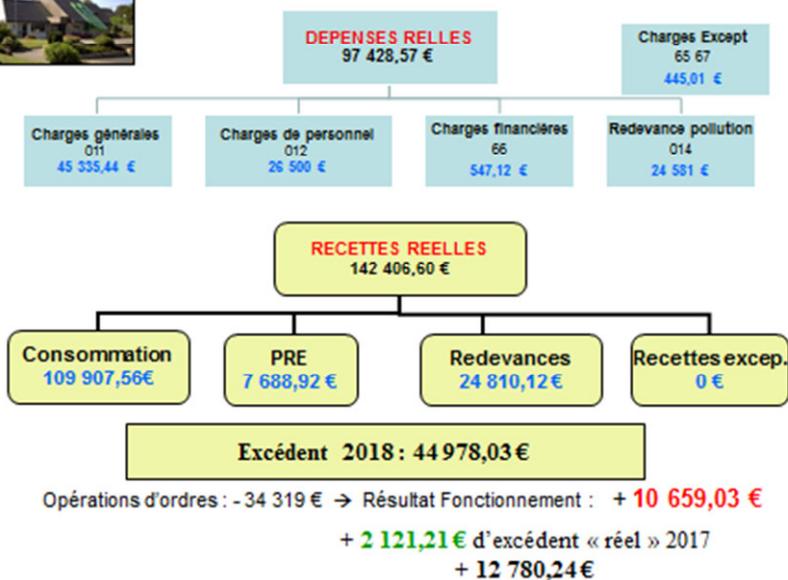
<i>Fonctionnement 2018</i>	262 929,32 €	
<i>Excédent reporté 2017</i>	59 640,26 €	
<i>Investissement 2018</i>	-338 412,59 €	
<b>RESULTAT EXERCICE 2018</b>	- 15 843,01 €	
<b>A AFFECTER</b>	270 000 €	Investissement 2019
	52 569,58 €	Fonctionnement 2019

Vote à l'unanimité pour l'affectation du résultat ci-dessus

## 2-2 CA 2018 – Eau

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Hervé LE MENS délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, dressés par Jean-Louis VIGNON, maire, avec 16 voix pour.

Commune de Saint-Urbain



Commune de Saint-Urbain



## INVESTISSEMENT 2018

Dépenses		Recettes	
Equipements	7 119,78 €	0 €	subventions
Dette et Capital	8 921,74 €	4 859,19 €	FCTVA
		58 593,32 €	investissement 2017
		3 759 €	études
amortissement	4 568 €	35 126 €	amortissement
		20 607,52 €	
		102 337,51 €	
<b>Résultat 2018 : 81 729,99 €</b>			

Commune de Saint-Urbain



## BILAN CA EAU 2018

FONCTIONNEMENT 2018		10 659,03 €
EXCEDENT 2017		2 121,21 €
INVESTISSEMENT 2018		81 729,99 €
<b>RESULTAT EXERCICE 2018</b>		<b>94 510,23 €</b>

### **3 – Transfert de compétence Eau à la CCPLD**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le Conseil de Communauté a décidé lors de sa séance du 28 juin d'ajouter au titre de ses compétences la compétence « eau ». L'extension de cette compétence a été entérinée par les communes selon les règles prévues par le Code général des Collectivités Territoriales et par arrêté préfectoral n°2018 318 0001 du 15/11/2018. Cette prise de compétences est effective au 1er janvier 2019.

Les budgets des services assainissement sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT.

L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives à ce service dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers. C'est pourquoi les résultats de clôture du budget annexe communal sont à transférer à la CCPLD pour lui permettre de financer les charges des services transférés sans augmenter la redevance ou devoir emprunter une somme qui a été déjà financée par l'utilisateur.

Ce transfert doit donner lieu à délibération concordantes de la CCPLD et de la commune concernée.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal,

DE DECIDER de transférer les résultats du budget du service Eau constatés au 31/12/2018 à la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, à savoir :

- Résultat de fonctionnement reporté : Excédent de douze mille sept cent quatre-vingts euros et vingt-neuf euros et vingt-quatre centimes (12 780,24 €)
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : excédent de quatre-vingt-un milles sept cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (81 729,99 €).

DIT que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 pour un montant de 12 780,24 €.

DIT que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectue via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 pour un montant de 81 729,99 € ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés sont inscrits au Budget primitif 2019 de la commune.

Vote à l'unanimité.

### **4 – Transfert Eau clôture budget**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Ce transfert de compétence implique nécessairement le transfert de l'ensemble des budgets Eau des communes à la Communauté et ainsi la clôture de ces budgets au 31/12/2018.

Avant de procéder au transfert de ces budgets annexes eau à la Communauté de communes, il convient de clôturer lesdits budgets au 31 décembre 2018, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective des budgets annexes concernés dans les budgets principaux des communes.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe clos sans y intégrer les restes à réaliser, lesquels seront transférés directement au budget annexe de la Communauté de communes à créer.

L'exécution 2018 du budget annexe eau de la commune laisse apparaître les soldes et résultats prévisionnels suivants, dûment validés par le comptable public :

<b>Résultat prévisionnel du budget annexe EAU – Année 2018</b>	
<b>Section d'exploitation</b>	<b>MONTANTS</b>
Recettes de l'exercice (A)	146 972,60 €
Dépenses de l'exercice (B)	136 313,57 €
Résultat de l'exercice 2018 (A-B)	10 659,03 €
Excédent d'exploitation reporté 2017 (C) (C/002)	2 121,21 €
<b>Résultat de fonctionnement reporté 2018 (002) (A-B+C)</b>	<b>12 780,24 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>MONTANTS</b>
Recettes de l'exercice (A)	43 744,19 €
Dépenses de l'exercice (B)	20 607,52 €
Résultat de l'exercice 2018 (A-B)	23 136,67 €
Résultat reporté 2017 (C) (C/001)	58 593,32 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2018 (001) (A-B+C)</b>	<b>81 729,99 €</b>

Vote : 16 voix pour et 1 abstention

## **5 – Groupements de commandes**

Approbation des conventions d'adhésion aux groupements de commandes

Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutation des procédures de marchés publics, la Communauté de communes propose de former trois nouveaux groupements de commandes :

↳ Fourniture de carburants et combustibles (4 lots : essence, gasoil, fuel, GNR). Durée : 1 an renouvelable 2 fois

↳ Entretien et maintenance des toitures

↳ RGPD : Accompagnement à la mise en œuvre du règlement général pour la protection des données personnelle (afin d'aider les collectivités du territoire à répondre aux obligations imposées par le règlement européen en matière de protection des données personnelles, la Communauté propose un groupement de commandes qui portera sur une prestation de diagnostic des données personnelles gérées par chaque collectivité adhérente et des actions à mener.

La désignation d'un délégué à la protection des données restera à la charge de chaque collectivité.

La Communauté de communes est désignée coordinatrice des groupements.

Chaque groupement de commandes est institué par une convention qui précise les membres du groupement, l'objet, le rôle du coordonnateur, le rôle des membres et les modalités de tarification.

Vote à l'unanimité

## **6 – SIMIF - Modification des statuts**

Lors du Conseil syndical du 5 avril 2018, un projet de modification des statuts avait été validé.

Les précédents étaient datés du 8 avril 1986 et fixaient brièvement les principales caractéristiques de fonctionnement du SIMIF à savoir : l'objet, la durée, le siège, le receveur, la composition et le financement.

Depuis cette date, le Préfet du Finistère a eu l'occasion de produire un certain nombre d'arrêtés pour intégrer de nouveaux adhérents au sein du syndicat ou acter le retrait d'autres.

Aujourd'hui, avec le changement de fonctionnement de la structure, le Préfet a souhaité que le Syndicat actualise ses statuts.

Le projet de modifications des statuts présenté alors n'a pas été validé. Il a donc fallu le retravailler en lien avec le service du contrôle de l'égalité.

Les modifications portent sur les articles suivants :

- Article 2 : Précision de l'objet du syndicat.
- Article 4 : L'Article L5211-11 du CGCT précise les conditions de réunion (semestrielle et non annuelle). Le quorum tient compte des membres présents (et non présents ou représentés).
- Articles 10 et 11 : Les procédures d'adhésion et de retrait sont précisées.
- Articles 12 et 13 : Là encore il s'agit de détailler l'article du CGCT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la nouvelle version des statuts à l'unanimité

## **7 - Convention d'assistance technique CCPLD – Renforcement de la voirie programme 2019**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les missions d'assistante aux communes dans le domaine de la voirie et des infrastructures par la communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas.

Monsieur le maire propose de renouveler la demande d'intervention du service communautaire pour la mission suivante :

Préparation d'un programme de travaux d'entretien gros entretien de voirie assuré directement par les services de la communauté, y compris une journée de suivi de travaux : 794,00 €

Suivi de la passation du marché tel que décrit à l'article mission passation du marché : 124,84 €

La rémunération de ces missions s'élève à 918,84 €.

Vote unanimité

## **8 - Contrat fourrière – LAB et Compagnie – La Martyre**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le contrat passé avec LAB et Compagnie de La Martyre pour la gestion de divagation des animaux et notamment des chiens.

- La capture des animaux errants, dangereux (chiens, chats et autres animaux selon législations en vigueur) blessés ou non.
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 50 kg et leur prise en charge par la société d'équarrissage désignée par le Préfet. Frais à la charge de la mairie.
- La gestion de la fourrière animale dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur.

Le montant annuel de la cotisation est de 0,52 € HT par habitant et par an, soit 1 043,33 € TTC.

Prestation payante complémentaire : tournées dissuasives complémentaires 150 € HT ; euthanasie 90 € HT (animaux de moins de 50kg).

Vote unanimité

### **9 - Demande de Subvention - Défecteur terrain de foot**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'acquérir un défecteur pour le terrain de foot, afin de continuer à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et à faire évoluer nos pratiques.

Son coût prévisionnel est de 3 790 € HT

Le financement possible étant :

- |   |         |
|---|---------|
| - Subvention du Conseil Régional 30%                | 1 516 € |
| - Subvention du syndicat des Bassins de l'Elorn 40% | 1 516 € |

Vote à l'unanimité.

### **10 – Déclassement de voirie - Echange de terrain Penbran**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur SALAUN Jean-Yves, Penbran, d'acquérir une partie de la voie communale jouxtant ses propriétés cadastrées n° 370 et 1778 section C, d'une superficie totale d'environ 546,90 m<sup>2</sup>, afin de faciliter l'accès à ses gîtes.

En contrepartie, Monsieur SALAUN Jean-Yves s'engage à céder à la commune une partie de ses parcelles cadastrées n° 560, 614, 615 et 616 section C, d'une superficie totale d'environ 650 m<sup>2</sup>, afin de faciliter l'accès au kandi.

Les frais de géomètre seront à la charge du pétitionnaire.

Vote à l'unanimité

### **11 - Appel d'offres maîtrise d'œuvre – vestiaire – salle multisports**

Après l'ouverture de plis de la commission d'appel d'offres, les dossiers de maîtrises d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation du vestiaire et la construction d'un club house ainsi que les dossiers pour la construction d'une salle de motricité ont été transmis pour analyse au service de la CCPLD.

Les résultats seront proposés au prochain conseil municipal.

### **12 - Paroles aux élus**

**René RAUD** : - Antenne orange : les travaux devraient commencer entre la semaine 27 et la semaine 37 au plus tard.

- Bouygues nous a contactés via un sous-traitant (la SNEF) pour prendre rendez-vous afin d'implanter aussi une antenne relais.
- La TNT va changer de fréquence le 26 mars pour faire de la place à la future 5G.

**Hervé LE MENS** : - Salle de sport intercommunale du sud : coût élevé.  
- Panne éclairage public Résidence Rurale : Intervention le 5 mars.

**Laure LAUVERGEAT** : La réunion organisée par la bibliothèque du Finistère et la DRAC le mardi 19 mars à Saint-Divy est ouverte aux élus.

**Jeanine LE GALL** rappelle le vernissage pour une exposition de peintures à la bibliothèque.

**Jean-Louis VIGNON** rappelle qu'une pétition circule pour soutenir la famille GAMZATOV, en France depuis 7 ans, menacée d'expulsion vers le Daghestan.

*Prochaines dates à retenir :*

*16 mars : Réunion de travail*

*19 mars : Commission Finances*

*29 mars : Conseil municipal BP 2019 – 18h30*